

CONSEILS DE NOS EXPERTS

Important – Taux d'imposition des petites entreprises Précisions sur les changements applicables à compter du 1er janvier 2017

Conformément aux mesures adoptées dans le budget du Québec du 17 mars 2016, certaines petites entreprises subiront une hausse de leur taux d'imposition pour les exercices débutant après le 31 décembre 2016.

Plus précisément, une entreprise bénéficiera du taux d'imposition plus avantageux si elle satisfait à des nouveaux critères de qualification portant sur le nombre minimal d'heures travaillées. Ainsi, sous réserve de certaines règles particulières, les employés devront avoir effectué au moins 5 500 heures de travail au cours de l'année pour qualifier l'entreprise au taux d'imposition avantageux. Ce seuil correspond essentiellement à 3 employés ou plus.

À titre d'exemple, le taux d'imposition du Québec pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017 passera de 8 % à 11,8 % pour une société ne respectant pas les nouveaux critères de qualification aux fins de la déduction admissible de petite entreprise. Ces critères étant basés sur le nombre d'heures travaillées, une attention particulière devra donc être portée à la comptabilisation de ces heures puisque plusieurs heures rémunérées doivent être exclues des « heures travaillées » selon la position de Revenu Québec.

Si vous êtes dans cette situation, des mesures devront être prises afin de déterminer le taux d'imposition qui s'appliquera dorénavant à votre société. Nous vous invitons à contacter sans délai l'un de nos spécialistes afin qu'il vous accompagne dans vos démarches.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter un des fiscalistes chez Mallette qui vous en apprendra davantage sur le sujet, dans la section « [Nous joindre](#) » de l'un de nos 28 bureaux!

Alma | Amqui | Baie-Comeau | Chicoutimi | Dolbeau-Mistassini | La Pocatière | La Tuque | Lévis | Matane | Métabetchouan-Lac-à-la-Croix | Mont-Joli | Montmagny | Normandin | Port-Cartier | Québec | Rimouski | Rivière-du-Loup | Roberval | Saint-Félicien | Saint-George | Saint-Hyacinthe | Saint-Jérôme | Saint-Pascal | Sept-Îles | Shawinigan | Terrebonne | Trois-Pistoles | Trois-Rivières